

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 MAI 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-070

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-SIX MAI à quatorze heures trente, le Conseil convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-  
François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX –  
Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédictte LE MOIGNE -  
Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC  
– Céline PRATI-AIGUIER – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard  
PEZERY– Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Paul MOUROT à Christian GARNIER - Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ -  
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER - Dominique ROLLAND à Jean-Michel  
PEYRATOUT - Nicole VACCA à Bernard PEZERY - Frédéric FIORE à Jennifer DELI  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il vous est donc proposé d'adopter le projet de règlement intérieur ci-joint qui intègre les dispositions imposées par la Loi (questions orales, débat d'orientations budgétaires, etc...) et définit les règles de fonctionnement interne propres à notre Assemblée.

N° 14-DCM-DGS-070

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20140526-14-DCM-DGS-070  
-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2014  
Date de réception préfecture : 18/06/2014

AFFICHÉ LE 18/06/2014